

APPEL A PROPOSITIONS

Formations « clés en main »

HAUTS-DE-FRANCE

Date de publication : **10/04/2020**

Date limite de dépôt des candidatures : **30/04/2020**

Envoi électronique à l'adresse suivante :

p.cavennes@opco2i.fr

SOMMAIRE

1. REGLEMENT DE LA CONSULTATION	3
Pouvoir adjudicateur : OPCO 2I.....	3
Marché à procédure adaptée.....	3
Modalité de dépôt des offres :.....	3
Date limite de réception des offres :.....	3
Réfèrent pour les renseignements complémentaires :.....	3
Format de la réponse attendue :.....	3
2. CONTEXTE.....	4
2.1. Présentation OPCO 2I.....	4
2.2. Contexte territorial.....	5
2.3. Public visé.....	6
3. OBJET DE LA CONSULTATION	6
3.1. Le projet	6
3.2. Détails de la formation	15
Evaluations, validation de la formation et certifications	15
4. CONTENU DE LA PROPOSITION	16
5. ENGAGEMENT DE L'ORGANISME DE FORMATION	16
6. MODALITES DE FINANCEMENT	17
7. MODALITES ET CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATS.....	17
8. MODALITES DE RETOUR DE REPONSES ET CALENDRIERS.....	18

1. REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Pouvoir adjudicateur : OPCO 2I

Voir article dédié à la présentation de l'OPCO 2i et par délégation 2i Hauts-de-France

Marché à procédure adaptée.

La consultation est passée sous forme d'une procédure adaptée conformément aux dispositions des articles 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et l'article 28 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Vu l'avis relatif aux contrats de la commande publique ayant pour objet des services sociaux et autres services spécifiques - NOR: ECOM1831822V (JORF n°0077 du 31 mars 2019 - texte n° 83 / Annexe 3 du code de la commande publique).

Il s'agit d'un marché multi attributaire.

Modalité de dépôt des offres :

Par courrier électronique à p.cavennes@opco2i.fr

Date limite de réception des offres :

Le 30 avril 2020

Référent pour les renseignements complémentaires :

Patricia CAVENNES

Responsable Pôle Développement – Offre de service - 2i Hauts-de-France

p.cavennes@opco2i.fr joignable au 06.70.95.25.64

Format de la réponse attendue :

- Le format de réponse doit être rédigé au format Word et Excel, il devra comprendre a minima :

A – DOSSIER DE CANDIDATURE – PARTIE 1/3 - présentation de l'organisme de formation :

- Présentation de la structure
- Lieu(x) d'implantation et la zone géographique couverte
- Références dans le secteur interindustriel
- Certification / label qualité / habilitations / agréments

B – DOSSIER DE CANDIDATURE – PARTIE 2/3 – positionnement - domaine(s) d’intervention :

Tableau Excel à compléter mentionnant :

- Les actions sur lesquelles l’organisme de formation se positionne
- Les lieux de réalisation
- Durée des formations en heures
- Les modalités pédagogiques
- Le tarif catalogue vs tarif proposé à 2i Hauts-de-France
- Dates de sessions proposées
- Coût global et coût horaire stagiaire (basé sur le seuil minimum de stagiaires permettant l’ouverture de la session)
- Observations éventuelles

C – DOSSIER DE CANDIDATURE – PARTIE 3/3 – présentation de la prestation de formation (1 par action) comprenant :

- Le contexte et les objectifs généraux de la formation
- Les modalités pédagogiques
- Le déroulement de la prestation de formation (prérequis nécessaires, public visé, organisation, contenu précis, méthodes et moyens pédagogiques utilisés, modalités d’évaluation, durée de l’action en heures et en jours, calendrier et lieux de la formation, validation)
- Les moyens mis en œuvre (intervenants, moyens logistiques et matériels)
- Le seuil minimum et maximum de stagiaires par session
- L’offre financière (coût global et horaire/stagiaire basé sur le seuil minimum de stagiaires permettant l’ouverture de la session)
- Les annexes à joindre (notamment CV des formateurs)

Ces trois dossiers sont annexés au présent appel à proposition et doivent être utilisés exclusivement pour toute réponse.

2. CONTEXTE

2.1. Présentation OPCO 2i

Ses principales missions sont :

- Le conseil aux entreprises :
 - o Assurer le financement des contrats d’apprentissage, et de professionnalisation, selon les niveaux de prise en charge fixés par les branches professionnelles
 - o Assurer un service de proximité au bénéfice des TPE/PME, permettant :
 - d’améliorer l’information et l’accès des salariés de ces entreprises à la formation professionnelle ;

- d'accompagner ces entreprises dans l'analyse et la définition de leurs besoins en matière de formation professionnelle, notamment au regard des mutations économiques et techniques de leur secteur d'activité.
- Favoriser la transition professionnelle des salariés, notamment par la mise en œuvre du compte personnel de formation dans le cadre des projets de transition professionnelle.
- L'appui technique aux branches professionnelles, à travers :
 - La gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences,
 - L'appui dans leurs missions de certification.

L'OPCO 2i assure ses missions de proximité, à travers 12 délégations régionales.

2.2. Contexte territorial

2i Hauts-De-France est la délégation d'OPCO2i pour la région Hauts-de-France et pour ses 5 départements que sont l'Aisne (02), le Nord (59), l'Oise (60), le Pas-de-Calais (62) et la Somme (80).

2i Hauts-de-France assure un service de proximité auprès des entreprises relevant de filières industrielles telles que l'ameublement, la bijouterie, joaillerie, orfèvrerie, le caoutchouc, la chaussure, la chimie, la cordonnerie, la couture, les cuirs et peaux, le cristal, verre, vitrail, l'énergie, l'habillement, l'horlogerie, l'industrie du bois pour la construction et la fabrication, l'industrie des panneaux de bois, les industries du verre mécanique, les industries énergétiques et gazières, l'industrie pharmaceutique, l'inter-secteurs papiers cartons, le jouet et la puériculture, la maroquinerie, les matériaux pour la construction et l'industrie, la métallurgie, le pétrole, la plasturgie et les composites, les produits à usage parapharmaceutique et vétérinaire, le recyclage, le textile...

Au niveau national, OPCO2i c'est près de 70 000 entreprises (dont + de 88 % d'entreprises de moins de 50 salariés) et plus de 3 millions de salariés (dont + de 20 % dans les entreprises de moins de 50 salariés).

Cette action spécifique est articulée autour de plusieurs objectifs opérationnels :

- **Pour l'ensemble des entreprises, quelle que soit leur taille :**
 - Leur proposer une offre de formation de proximité, « clé en main », variée et basée sur leurs attentes, leurs besoins, par une approche interindustrielle et couvrant l'ensemble des territoires des Hauts-de-France
 - Encourager le départ en formation des salariés et le faciliter par une démarche d'inscription simplifiée
 - Leur permettre de s'entourer de collaborateurs aux compétences élargies, en adaptation permanente, exposés à de nouveaux risques et ouverts à l'innovation.
 - développer leur compétitivité

- **Plus spécifiquement pour les entreprises de moins de 50 salariés :**
 - Proposer une offre garantissant un financement total de ces actions

- **Plus spécifiquement pour les entreprises de plus de 50 salariés :**
 - Leur proposer une offre de formation aux tarifs négociés, en dessous du marché

C'est pour ces raisons, et à ces conditions, que 2i Hauts-de-France a décidé de lancer cet appel à propositions.

2.3. Public visé

Tout salarié en CDD ou CDI des entreprises relevant du champ de 2i Hauts-de-France.

3. OBJET DE LA CONSULTATION

3.1. Le projet

Il intègre l'ensemble des actions mentionnées ci-après, soit 42.

L'organisme de formation pourra se positionner sur tout ou partie des actions.

Elles pourront être organisées en inter, en intra, à distance... Il conviendra dans ce cas de mentionner les modalités pédagogiques pour chaque action.

Les formations pourront démarrer dès signature du futur accord-cadre et inscription des actions sur la plateforme www.linscription.com par les organismes retenus et devront se terminer au plus tard le 31/12/2020.

FORMATIONS	OBJECTIFS	PRE-REQUIS	PUBLIC VISE	OBSERVATIONS
FORMATIONS REGLEMENTAIRES – FORMATIONS REGLEMENTAIRES				
AAUSPR R423 - Catégorie 1 - Formation initiale : Ponts roulants à commande au sol filaire	Etre capable d'utiliser en toute sécurité un pont roulant à commande au sol filaire conformément à la recommandation N° 8/2005 de la CRAM Nord-Est	Savoir communiquer en français (lire, écrire, parler) Maîtriser les savoirs de base : lecture, écriture et calculs simple	Toute personne d'au moins 18 ans amenée à manœuvrer un pont roulant à commande au sol filaire avec ou sans expérience professionnelle dans le domaine et possédant les aptitudes médicales requises	Au-delà d'un coût unitaire par catégorie d'AAUSPR, si une entreprise positionne un stagiaire sur plusieurs catégories, l'organisme devra afficher clairement un tarif aménagé et préférentiel (ex : 1 catégorie = x€ ; 2 catégories = x€ ; 3 catégories = x€...)
AAUSPR R423 - Catégorie 1 - Recyclage : Ponts roulants à commande au sol filaire	Mettre à jour les connaissances des personnes habilitées	Avoir suivi la formation initiale ou un recyclage depuis 5 ans au plus	Toute personne d'au moins 18 ans amenée à manœuvrer un pont roulant à commande au sol filaire avec ou sans expérience professionnelle dans le domaine, possédant les aptitudes médicales requises et devant renouveler son AAUSPR	Au-delà d'un coût unitaire par catégorie d'AAUSPR, si une entreprise positionne un stagiaire sur plusieurs catégories, l'organisme devra afficher clairement un tarif aménagé et préférentiel (ex : 1 catégorie = x€ ; 2 catégories = x€ ; 3 catégories = x€...)
AAUSPR R423 - Catégorie 2 - Formation initiale : Ponts roulants avec télécommande	Etre capable d'utiliser en toute sécurité un pont roulant avec télécommande conformément à la recommandation N° 8/2005 de la CRAM Nord-Est	Savoir communiquer en français (lire, écrire, parler) Maîtriser les savoirs de base : lecture, écriture et calculs simples	Toute personne d'au moins 18 ans amenée à manœuvrer un pont roulant avec télécommande avec ou sans expérience professionnelle dans le domaine et possédant les aptitudes médicales requises	Au-delà d'un coût unitaire par catégorie d'AAUSPR, si une entreprise positionne un stagiaire sur plusieurs catégories, l'organisme devra afficher clairement un tarif aménagé et préférentiel (ex : 1 catégorie = x€ ; 2 catégories = x€ ; 3 catégories = x€...)
AAUSPR R423 - Catégorie 2 - Recyclage : Ponts roulants avec télécommande	Mettre à jour les connaissances des personnes habilitées	Avoir suivi la formation initiale ou un recyclage depuis 5 ans au plus	Toute personne d'au moins 18 ans amenée à manœuvrer un pont roulant avec télécommande avec ou sans expérience professionnelle dans le domaine, possédant les aptitudes médicales requises et devant renouveler son AAUSPR	Au-delà d'un coût unitaire par catégorie d'AAUSPR, si une entreprise positionne un stagiaire sur plusieurs catégories, l'organisme devra afficher clairement un tarif aménagé et préférentiel (ex : 1 catégorie = x€ ; 2 catégories = x€ ; 3 catégories = x€...)
ATEX Niveau 0	Permettre aux personnes exposées au risque d'Atmosphère Explosive d'être capable d'identifier une zone à risque, de participer à la mise en œuvre des procédures et des moyens de prévention, d'appliquer et de faire appliquer les procédures spécifiques et d'adopter le comportement et les pratiques professionnelles à l'environnement ATEX	Savoir communiquer en français (lire, écrire, parler)	Opérateur et tout salarié évoluant en zone ATEX	
ATEX Niveau 1	- Connaître les mécanismes d'explosion lors des opérations de maintenance en zone ATEX - Acquérir les connaissances techniques et préventives permettant de réaliser ces opérations en zone ATEX en toute sécurité	- Savoir Communiquer en français (lire, écrire, parler)	Exécutant d'opérations de maintenance en zone ATEX	

FORMATIONS	OBJECTIFS	PRE-REQUIS	PUBLIC VISE	OBSERVATIONS
FORMATIONS REGLEMENTAIRES – FORMATIONS REGLEMENTAIRES – FORMATIONS REGLEMENTAIRES – FORMATIONS REGLEMENTAIRES – FORMATIONS REGLEMENTAIRES				
ATEX Niveau 2	- Acquérir les connaissances nécessaires pour une maîtrise complète des risques liés aux Atmosphères Explosives - Assurer la responsabilité d'un projet ou d'une phase particulière (installation, maintenance...) et être capable d'encadrer les agents d'exécution de niveau 1 et niveau 0	- Savoir Communiquer en français (lire, écrire, parler)	Personnel encadrant en zone ATEX	
CACES R482 - Catégorie F - Formation initiale : Engins de chantier - Chariots de manutention tout-terrain à conducteur porté, à mât et chariots de manutention tout-terrain à conducteur porté, à flèche télescopique	Acquérir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à la conduite d'engins de chantier en toute sécurité conformément au décret 1084-98 de 02/12/1998 et à la recommandation R482 de la CNAM	Savoir communiquer en français (lire, écrire, parler) Maîtriser les savoirs de base : lecture, écriture et calculs simples	Toute personne d'au moins 18 ans amenée à utiliser des engins de manutention de catégorie F avec ou sans expérience professionnelle dans le domaine	
CACES R482 - Catégorie F - Recyclage : Engins de chantier - Chariots de manutention tout-terrain à conducteur porté, à mât et chariots de manutention tout-terrain à conducteur porté, à flèche télescopique	Mettre à jour les connaissances des personnes habilitées	Avoir suivi la formation initiale ou un recyclage depuis 10 ans au plus	Toute personne d'au moins 18 ans ayant suivi la formation initiale - catégorie F ou un recyclage depuis 10 ans au plus, possédant les aptitudes médicales requises et devant renouveler son CACES	
CACES R484 - Catégorie 1 - Formation initiale : Ponts roulants et portiques à commande au sol	Etre capable de conduire en sécurité les ponts roulants et portiques selon les préconisations de la recommandation R484 de la CNAM	Savoir communiquer en français (lire, écrire, parler) Maîtriser les savoirs de base : lecture, écriture et calculs simples	Toute personne d'au moins 18 ans amenée à utiliser des ponts roulants et portiques avec ou sans expérience professionnelle dans le domaine et possédant les aptitudes médicales requises	
CACES R484 - Catégorie 2 - Formation initiale : Ponts roulants et portiques - commande en cabine	Etre capable de conduire en sécurité les ponts roulants et portiques selon les préconisations de la recommandation R484 de la CNAM	Savoir communiquer en français (lire, écrire, parler) Maîtriser les savoirs de base : lecture, écriture et calculs simples	Toute personne d'au moins 18 ans amenée à utiliser des ponts roulants et portiques avec ou sans expérience professionnelle dans le domaine et possédant les aptitudes médicales requises	

FORMATIONS	OBJECTIFS	PRE-REQUIS	PUBLIC VISE	OBSERVATIONS
FORMATIONS REGLEMENTAIRES – FORMATIONS REGLEMENTAIRES – FORMATIONS REGLEMENTAIRES – FORMATIONS REGLEMENTAIRES – FORMATIONS REGLEMENTAIRES				
CACES R485 - Catégorie 1 - Formation initiale : Chariots de manutention automoteurs gerbeurs à conducteur accompagnant - Hauteur de levée comprise entre 1,20 m et 2,50 m	Etre capable de conduire en sécurité les chariots de manutention automoteurs gerbeurs à conducteur accompagnant dont la hauteur de levée est comprise entre 1,20 m et 2,50 m selon la recommandation R485 de la CNAM	Savoir communiquer en français (lire, écrire, parler) Maîtriser les savoirs de base : lecture, écriture et calculs simples	Toute personne d'au moins 18 ans amenée à utiliser des chariots de manutention automoteurs gerbeurs à conducteur accompagnant avec ou sans expérience professionnelle dans le domaine et possédant les aptitudes médicales requises	
CACES R485 - Catégorie 2 - Formation initiale : Chariots de manutention automoteurs gerbeurs à conducteur accompagnant - Hauteur de levée supérieure à 2,50 m	Etre capable de conduire en sécurité les chariots de manutention automoteurs gerbeurs à conducteur accompagnant dont la hauteur de levée est supérieure à 2,50 m selon la recommandation R485 de la CNAM	Savoir communiquer en français (lire, écrire, parler) Maîtriser les savoirs de base : lecture, écriture et calculs simples	Toute personne d'au moins 18 ans amenée à utiliser des chariots de manutention automoteurs gerbeurs à conducteur accompagnant avec ou sans expérience professionnelle dans le domaine et possédant les aptitudes médicales requises	
CACES R486 - Catégorie B - Formation initiale : Plates-Formes Elévatrices Mobiles de Personnel (PEMP)	Etre capable de conduire en sécurité les Plates-Formes Elévatrices Mobiles de Personnel (PEMP) selon la recommandation R486 de la CNAM	Savoir communiquer en français (lire, écrire, parler) Maîtriser les savoirs de base : lecture, écriture et calculs simples	Toute personne d'au moins 18 ans amenée à utiliser des Plates-Formes Elévatrices Mobiles de Personnel avec ou sans expérience professionnelle dans le domaine et possédant les aptitudes médicales requises	
CACES R486 - Catégorie B - Recyclage Plates-Formes Elévatrices Mobiles de Personnel (PEMP)	Mettre à jour les connaissances des personnes habilitées	Avoir suivi la formation initiale ou un recyclage depuis 5 ans au plus	Toute personne d'au moins 18 ans ayant suivi la formation initiale - catégorie B ou un recyclage depuis 5 ans au plus, possédant les aptitudes médicales requises et devant renouveler son CACES	
CACES R489 - Catégorie 1A - Formation initiale : Chariots de manutention à conducteur porté - Transpalette à conducteur porté et préparateurs de commande sans élévation du poste de conduite (hauteur de levée maxi 1,20 m)	Etre capable de conduire en sécurité des chariots de manutention à conducteur porté de la catégorie Transpalettes à conducteur porté et préparateurs de commande sans élévation du poste de conduite (hauteur de levée maxi 1,20 m) selon la recommandation R489 de la CNAM	Savoir communiquer en français (lire, écrire, parler) Maîtriser les savoirs de base : lecture, écriture et calculs simples	Toute personne d'au moins 18 ans amenée à utiliser des transpalettes à conducteur porté et préparateurs de commande sans élévation du poste de conduite (hauteur de levée maxi 1,20 m) avec ou sans expérience professionnelle dans le domaine et possédant les aptitudes médicales requises	Au-delà d'un coût unitaire par catégorie de CACES, si une entreprise positionne un stagiaire sur plusieurs catégories, l'organisme devra afficher clairement un tarif aménagé et préférentiel (ex : 1 catégorie = x€ ; 2 catégories = x€ ; 3 catégories = x€...)

FORMATIONS	OBJECTIFS	PRE-REQUIS	PUBLIC VISE	OBSERVATIONS
FORMATIONS REGLEMENTAIRES – FORMATIONS REGLEMENTAIRES				
CACES R489 - Catégorie 1A - Recyclage : Chariots de manutention à conducteur porté - Transpalette à conducteur porté et préparateurs de commande sans élévation du poste de conduite (hauteur de levée maxi 1,20 m)	Mettre à jour les connaissances des personnes habilitées	Avoir suivi la formation initiale ou un recyclage depuis 5 ans au plus	Toute personne d'au moins 18 ans ayant suivi la formation initiale - catégorie 1A ou un recyclage depuis 5 ans au plus, possédant les aptitudes médicales requises et devant renouveler son CACES	Au-delà d'un coût unitaire par catégorie de CACES, si une entreprise positionne un stagiaire sur plusieurs catégories, l'organisme devra afficher clairement un tarif aménagé et préférentiel (ex : 1 catégorie = x€ ; 2 catégories = x€ ; 3 catégories = x€...)
CACES R489 - Catégorie 3 - Formation initiale : Chariots de manutention à conducteur porté - Chariots élévateurs en porte-à-faux (capacité nominale maxi 6 tonnes)	Etre capable de conduire en sécurité des chariots de manutention à conducteur porté de la catégorie Chariots élévateurs en porte-à-faux (capacité nominale maxi 6 tonnes) selon la recommandation R489 de la CNAM	Savoir communiquer en français (lire, écrire, parler) Maîtriser les savoirs de base : lecture, écriture et calculs simples	Toute personne d'au moins 18 ans amenée à utiliser des Chariots élévateurs en porte-à-faux (capacité nominale maxi 6 tonnes) avec ou sans expérience professionnelle dans le domaine et possédant les aptitudes médicales requises	Au-delà d'un coût unitaire par catégorie de CACES, si une entreprise positionne un stagiaire sur plusieurs catégories, l'organisme devra afficher clairement un tarif aménagé et préférentiel (ex : 1 catégorie = x€ ; 2 catégories = x€ ; 3 catégories = x€...)
CACES R489 - Catégorie 3 - Recyclage : Chariots de manutention à conducteur porté - Chariots élévateurs en porte-à-faux (capacité nominale maxi 6 tonnes)	Mettre à jour les connaissances des personnes habilitées	Avoir suivi la formation initiale ou un recyclage depuis 5 ans au plus	Toute personne d'au moins 18 ans ayant suivi la formation initiale - catégorie 3 ou un recyclage depuis 5 ans au plus, possédant les aptitudes médicales requises et devant renouveler son CACES	Au-delà d'un coût unitaire par catégorie de CACES, si une entreprise positionne un stagiaire sur plusieurs catégories, l'organisme devra afficher clairement un tarif aménagé et préférentiel (ex : 1 catégorie = x€ ; 2 catégories = x€ ; 3 catégories = x€...)
CACES 489 - Catégorie 5 - Formation initiale : Chariots de manutention à conducteur porté - Chariots élévateurs à mât rétractable	Etre capable de conduire en sécurité des chariots de manutention à conducteur porté de la catégorie Chariots élévateurs à mât rétractable selon la recommandation R489 de la CNAM	Savoir communiquer en français (lire, écrire, parler) Maîtriser les savoirs de base : lecture, écriture et calculs simples	Toute personne d'au moins 18 ans amenée à utiliser des Chariots élévateurs à mât rétractable avec ou sans expérience professionnelle dans le domaine et possédant les aptitudes médicales requises	Au-delà d'un coût unitaire par catégorie de CACES, si une entreprise positionne un stagiaire sur plusieurs catégories, l'organisme devra afficher clairement un tarif aménagé et préférentiel (ex : 1 catégorie = x€ ; 2 catégories = x€ ; 3 catégories = x€...)
CACES 489 - Catégorie 5 - Recyclage : Chariots de manutention à conducteur porté - Chariots élévateurs à mât rétractable	Mettre à jour les connaissances des personnes habilitées	Avoir suivi la formation initiale ou un recyclage depuis 5 ans au plus	Toute personne d'au moins 18 ans ayant suivi la formation initiale - catégorie 5 ou un recyclage depuis 5 ans au plus, possédant les aptitudes médicales requises et devant renouveler son CACES	Au-delà d'un coût unitaire par catégorie de CACES, si une entreprise positionne un stagiaire sur plusieurs catégories, l'organisme devra afficher clairement un tarif aménagé et préférentiel (ex : 1 catégorie = x€ ; 2 catégories = x€ ; 3 catégories = x€...)

FORMATIONS	OBJECTIFS	PRE-REQUIS	PUBLIC VISE	OBSERVATIONS
FORMATIONS REGLEMENTAIRES – FORMATIONS REGLEMENTAIRES – FORMATIONS REGLEMENTAIRES – FORMATIONS REGLEMENTAIRES – FORMATIONS REGLEMENTAIRES				
Formation à la Sécurité des personnels des entreprises extérieures - Niveau 1 - Formation initiale - Intervenants	<ul style="list-style-type: none"> - Appréhender le contexte particulier que constitue l'intervention sur site industriel - Comprendre les risques liés à l'activité industrielle induits par la présence simultanée de plusieurs entreprises - Comprendre le contenu et l'intérêt du plan de prévention et des procédures associées - Savoir réagir en cas de situations dégradées, d'incidents notables et d'accidents 	Savoir communiquer en français (lire, écrire, parler)	Toute personne d'entreprise extérieure intervenant sur un site industriel	
Formation à la Sécurité des personnels des entreprises extérieures - Niveau 1 - Recyclage - Intervenants	Mettre à jour les connaissances des personnes habilitées	Avoir suivi la formation initiale de niveau 1 ou un recyclage depuis 3 ans au plus	Toute personne d'entreprise extérieure intervenant sur un site industriel	
Formation à la Sécurité des personnels des entreprises extérieures - Niveau 2 - Formation initiale - Personnel d'encadrement	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre conscience de sa responsabilité d'encadrant sur sites industriels - Comprendre le cadre réglementaire, les obligations du chef de chantier dans le cadre de la coactivité, et les responsabilités civiles et pénales - Réaliser une évaluation des risques en situation et participer à l'élaboration du plan de prévention et des procédures associées - Faire appliquer les procédures de prévention 	Etre titulaire du certificat de niveau 1	Toute personne d'entreprise extérieure encadrant des niveaux 1 intervenant sur site industriel et signataire des documents de travail (autorisation de travail, permis...)	
Formation à la Sécurité des personnels des entreprises extérieures - Niveau 2 - Recyclage - Personnel d'encadrement	Mettre à jour les connaissances des personnes habilitées	Avoir suivi la formation initiale de niveau 2 ou un recyclage depuis 4 ans au plus	Toute personne d'entreprise extérieure encadrant des niveaux 1 intervenant sur site industriel et signataire des documents de travail (autorisation de travail, permis...)	
Gestion des déchets industriels (mettre en œuvre le traitement des déchets selon la réglementation en vigueur)	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier et maîtriser les différents déchets produits par l'entreprise - Appliquer les obligations réglementaires - Choisir les filières de traitement et d'élimination des déchets 	Connaître les enjeux de la prévention des impacts environnementaux des sites industriels	Toute personne dans l'entreprise ayant à prendre en charge la gestion technique des déchets : animateur environnement, chargé d'environnement, HSE, responsable production et maintenance...	

FORMATIONS	OBJECTIFS	PRE-REQUIS	PUBLIC VISE	OBSERVATIONS
FORMATIONS REGLEMENTAIRES – FORMATIONS REGLEMENTAIRES				
Habilitations électriques - Formation initiale - personnel électricien en basse tension	<ul style="list-style-type: none"> - Acquérir une bonne connaissance de la réglementation en matière de sécurité électrique afin d'analyser les risques - Exécuter les travaux, les opérations de consignation, les interventions de dépannage, de remplacement et de raccordement sur des installations électriques en toute sécurité et conformément à la norme NF C 18-510 	Posséder des connaissances en électricité ou avoir suivi au préalable une formation à l'électricité adaptée à son poste de travail	Personnel électricien devant effectuer des opérations dans des zones à risques électriques	
Habilitations électriques - Recyclage - personnel électricien en basse tension	Réactualiser ses connaissances de la réglementation en matière de sécurité électrique afin d'analyser les risques en fonction de la tâche confiée	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir suivi et validé une formation initiale de même nature que celle du recyclage depuis 3 ans au plus - Etre muni de son titre d'habilitation électrique 	Personnel électricien devant effectuer des opérations dans des zones à risques électriques et devant renouveler son titre habilitation	
Habilitations électriques - Formation initiale - personnel électricien en haute tension	<ul style="list-style-type: none"> - Acquérir une bonne connaissance de la réglementation en matière de sécurité électrique afin d'analyser les risques - Exécuter et diriger des travaux électriques, des opérations de consignation et de manoeuvre sur des installations électriques en HTA en toute sécurité et conformément à la norme NF C 18-510 	Posséder des connaissances en électricité ou avoir suivi au préalable une formation à l'électricité adaptée à son poste de travail	Personnel électricien opérant dans des domaines HTA, appelé à effectuer ou diriger des travaux ou des consignations ou des manoeuvres sur des installations électriques	
Habilitations électriques - Recyclage - personnel électricien en haute tension	Réactualiser ses connaissances de la réglementation en matière de sécurité électrique afin d'analyser les risques en fonction de la tâche confiée	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir suivi et validé une formation initiale de même nature que celle du recyclage depuis 3 ans au plus - Etre muni de son titre d'habilitation électrique 	Personnel électricien opérant dans des domaines HTA, appelé à effectuer ou diriger des travaux sur des installations électriques et devant renouveler son titre habilitation	
Habilitations électriques - Formation initiale - personnel non électricien BO-HO-HOV - Chargé de chantier	<ul style="list-style-type: none"> - Acquérir une bonne connaissance de la réglementation en matière de sécurité électrique afin d'analyser les risques - Diriger en toute sécurité les opérations d'ordre non électriques confiées et prendre les mesures nécessaires pour assurer sa sécurité et celle du personnel placé sous sa responsabilité 	Aucun	Personnel non électricien dirigeant des travaux non électriques en basse tension et/ou haute tension à proximité d'installations électriques	

FORMATIONS	OBJECTIFS	PRE-REQUIS	PUBLIC VISE	OBSERVATIONS
FORMATIONS REGLEMENTAIRES – FORMATIONS REGLEMENTAIRES				
Habilitations électriques - Recyclage - personnel non électricien B0-H0-H0V - Chargé de chantier	<ul style="list-style-type: none"> - Réactualiser ses connaissances de la réglementation en matière de sécurité électrique afin d'analyser les risques - Diriger en toute sécurité les opérations d'ordre non électriques confiées et prendre les mesures nécessaires pour assurer sa sécurité et celle du personnel placé sous sa responsabilité 	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir suivi et validé une formation initiale de même nature que celle du recyclage depuis 3 ans au plus - Etre muni de son titre d'habilitation électrique 	Personnel non électricien dirigeant des travaux non électriques en basse tension et/ou haute tension à proximité d'installations électriques et devant renouveler son titre habilitation	
Habilitations électriques - Formation initiale - personnel non électricien B0-H0-H0V - Exécutant	<ul style="list-style-type: none"> - Acquérir une bonne connaissance de la réglementation en matière de sécurité électrique afin d'analyser les risques - Exécuter en toute sécurité les opérations d'ordre non électriques confiées et prendre les mesures nécessaires pour assurer sa sécurité 	Aucun	Personnel non électricien effectuant des travaux non électriques en basse et/ou haute tension à proximité d'installations électriques	
Habilitations électriques - Recyclage - personnel non électricien B0-H0-H0V - Exécutant	<ul style="list-style-type: none"> - Réactualiser ses connaissances de la réglementation en matière de sécurité électrique afin d'analyser les risques - Exécuter en toute sécurité les opérations d'ordre non électriques confiées 	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir suivi et validé une formation initiale de même nature que celle du recyclage depuis 3 ans au plus - Etre muni de son titre d'habilitation électrique 	Personnel non électricien dirigeant des travaux non électriques en basse tension et/ou haute tension à proximité d'installations électriques et devant renouveler son titre habilitation	
Habilitations électriques - Formation initiale - personnel non électricien en basse tension BS-BE Manœuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Acquérir une bonne connaissance de la réglementation en matière de sécurité électrique afin d'analyser les risques - Exécuter en toute sécurité les opérations d'ordre non électriques confiées - Exécuter les interventions élémentaires de remplacement, de raccordement et des manoeuvres en toute sécurité, conformément à la réglementation 	Posséder des connaissances élémentaires en électricité ou avoir suivi au préalable une formation à l'électricité adaptée à son poste de travail	Personnel non électricien devant effectuer des manoeuvres et des interventions élémentaires dans des zones à risques électriques	
Habilitations électriques - Recyclage - personnel non électricien en basse tension BS-BE Manœuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Réactualiser ses connaissances de la réglementation en matière de sécurité électrique afin d'analyser les risques, en fonction de la tâche confiée 	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir suivi une formation initiale de même nature que celle du recyclage depuis 3 ans au plus - Etre muni de son titre d'habilitation électrique 	Personnel non électricien devant effectuer des manoeuvres et des interventions élémentaires dans des zones à risques électriques et devant renouveler son titre habilitation	
Prévention des risques chimiques	<ul style="list-style-type: none"> - Acquérir les notions nécessaires à l'identification et à la compréhension des risques liés à la présence de produits chimiques dangereux de l'activité - Etre capable d'intégrer la prévention du risque chimique dans son comportement 	Aucun	Toute personne travaillant dans un environnement de produits chimiques et amenée à utiliser des produits chimiques dans son activité	

FORMATIONS	OBJECTIFS	PRE-REQUIS	PUBLIC VISE	OBSERVATIONS
FORMATIONS REGLEMENTAIRES – FORMATIONS REGLEMENTAIRES				
Sauveteur Secouriste du travail - formation initiale	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre aux entreprises de se conformer au code du travail (R4224-15, R4224-16) - Maîtriser la conduite à tenir et les gestes de premiers secours - Savoir qui et comment alerter dans l'entreprise ou à l'extérieur de l'entreprise - Repérer les situations dangereuses dans son entreprise et savoir à qui et comment relayer ces informations... 	Aucun	Tout public	
Sauveteur secouriste du travail - recyclage	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre aux entreprises de se conformer au code du travail (R4224-15, R4224-16) - Permettre aux secouristes d'actualiser les connaissances acquises lors de la formation initiale - Reprendre les points clés conduisant à une meilleure efficacité - Concourir à la mise en place des mesures de prévention 	Avoir suivi la formation initiale depuis 2 ans au plus	Toute personne ayant suivi la formation initiale depuis 2 ans au plus	
Transport de matières dangereuses ADR (Accord pour le transport des marchandises Dangereuses par la Route) - Formation initiale	<ul style="list-style-type: none"> - Acquérir les connaissances nécessaires au transport routier de matières dangereuses conformément à l'ADR en vigueur - Prévenir les accidents liés au transport de matières dangereuses - Connaître les obligations et responsabilités lors du transport de matières dangereuses - Obtenir le statut de conducteur spécialisé 	Maîtriser la langue française et les opérations de calcul de base	Tout conducteur désirant ou étant amené à transporter des matières dangereuses au cours de son activité	
Transport de matières dangereuses ADR (Accord pour le transport des marchandises Dangereuses par la Route) - Recyclage	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir et actualiser les connaissances de base du transport de matières dangereuse - Prévenir les accidents liés au transport de matières dangereuses - Maintenir le statut de conducteur spécialisé 	<ul style="list-style-type: none"> - Etre titulaire du certificat de formation (CADR) en cours de validité - Maîtriser la langue française et les opérations de calcul de base 	Tout conducteur désirant maintenir son statut de conducteur spécialisé	
Travail en hauteur - Port du harnais	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les différents risques de chute et les règles de prévention - Savoir effectuer un travail en hauteur en toute sécurité - Utiliser les moyens de protection collective et/ou individuelle adaptés aux activités - Maîtriser le port du harnais de sécurité 	<ul style="list-style-type: none"> - Etre en possession d'un avis médical favorable du Médecin du travail - Etre âgé d'au moins 18 ans - Ne pas avoir le vertige 	Toute personne ayant à effectuer ou accéder à des travaux en hauteur et à porter le harnais de sécurité, même de manière ponctuelle	

3.2. Détails de la formation

Pour chaque action, il conviendra de mentionner :

- Le contexte et les objectifs généraux de la formation
- Les modalités pédagogiques
- Le déroulement de la prestation de formation (prérequis nécessaires, public visé, organisation, contenu précis, méthodes et moyens pédagogiques utilisés, modalités d'évaluation, durée de l'action en heures et en jours, calendrier et lieux de la formation, validation)

Le prestataire proposera des formations permettant l'acquisition de compétences nécessaires au développement des compétences des salariés issus des entreprises adhérentes, en adéquation avec les attendus de la délégation 2i Hauts-de-France.

2i Hauts-de-France sera particulièrement attentive à la capacité de l'organisme de formation à adapter ses contenus et ses méthodes pédagogiques aux spécificités industrielles.

A ce titre, seront plus précisément étudiés :

- Les profils des intervenants et leurs expériences (public, industrie)
- La répartition théorie/pratique sur chaque module de formation. La méthodologie utilisée pour amener progressivement les participants vers des notions abstraites à partir d'exemples concrets (TP et TD) ;
- Les équipements : plateaux techniques

Et toutes les modalités pédagogiques déployées (cas concrets, expérimentations...) pour faciliter l'acquisition de compétences et s'adapter au contexte actuel.

Evaluations, validation de la formation et certifications

Le prestataire proposera une grille d'évaluation finale formalisée ou pourra proposer des outils d'évaluation. Dans ce cas, il décrira le process utilisé.

Il remettra à chaque stagiaire une attestation de compétences et de fin de stage ainsi que tout élément de certification ou de qualification.

4. CONTENU DE LA PROPOSITION

Ne peuvent présenter une candidature au titre de cet appel à propositions que les organismes de formation aux caractéristiques suivantes :

- Publics ou privés
- Quelle que soit leur forme juridique
- Dûment enregistrés en qualité d'organisme de formation auprès de la Direccte au sens de l'article L6351-1 du Code du Travail
- Sous statut « examiné » au Datadock

La proposition de l'organisme de formation devra comporter impérativement les éléments suivants :

- Présentation de l'organisme de formation – dossier 1/3 annexé au présent appel à propositions
- Positionnement – domaines d'intervention – dossier 2/3 annexé au présent appel à propositions (tableau Excel à compléter)
- Présentation de la prestation de formation – dossier 3/3 annexé au présent appel à propositions

L'organisme de formation devra respecter strictement le formalisme des documents et compléter l'ensemble des rubriques.

Tout dossier incomplet ou présenté sous une autre forme ne pourra être pris en compte.

5. ENGAGEMENT DE L'ORGANISME DE FORMATION

Au-delà des engagements du fait de la prestation, l'organisme de formation s'engage à :

- Faire la promotion de l'action de formation auprès des entreprises, assurer la gestion administrative des inscriptions à travers la plateforme www.linscription.com et des convocations.
- Transmettre à 2i Hauts-de-France, à l'issue de la formation, les évaluations « à chaud » de la formation par les stagiaires.
- Transmettre à 2i Hauts-de-France, dès inscription, les informations utiles concernant les stagiaires, notamment leurs coordonnées mail, adresses postales et téléphoniques pour permettre à l'OPCO2i d'établir un bilan qualitatif des formations « Clé en main ». L'évaluation à froid de la formation par les stagiaires sera mise en œuvre grâce à l'outil d'enquête en ligne Evaléo.
- Respecter la charte contrôle et qualité de l'Opco2i.

- Signer l'accord-cadre précisant les obligations de l'organisme de formation en matière de promotion de l'action, de gestion administrative et de qualité.
- Facturer impérativement les prestations à OPCO 2i sous couvert de l'AR2i Hauts-de-France et ne jamais facturer directement les entreprises (facturation par année civile).
- Produire, en accompagnement de chaque facture émise, l'ensemble des justificatifs non comptables relatifs à la réalisation de l'action : feuilles d'émargement signées par demi-journée par le formateur et le stagiaire notamment.
- Faciliter la remontée d'informations dans le cadre d'études ou d'évaluations visant l'amélioration du dispositif
- Permettre à tout contrôleur (collaborateur de 2i Hauts-de-France ou organisme dûment missionné) d'accéder, en cours de réalisation des actions, aux locaux affectés à la formation, dans le cadre de visites sur place.
- S'assurer auprès de 2i Hauts-de-France que l'entreprise est bien adhérente à 2i Hauts-de-France avant de valider l'inscription

6. MODALITES DE FINANCEMENT

En contrepartie des prestations réalisées, l'OPCO2i via 2i Hauts-de-France s'engage à régler les coûts pédagogiques relatifs aux actions « clé en main » sur les heures effectivement réalisées. Pour rappel, les coûts relatifs aux évaluations pré-formatives et/ou certifications doivent être intégrés dans le coût pédagogique dès le départ.

Les actions « clé en main » devront être payées le 31 Mars de l'année suivante au plus tard.

7. MODALITES ET CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATS

- Dossier complet
- Compréhension de la demande et pertinence de la proposition
- Qualité des méthodes pédagogiques
- Modalités pédagogiques (s'adapter au contexte actuel)
- Expertise de l'organisme sur ce type de prestation
- Compétences des intervenants
- Connaissance de nos branches (secteurs, activités, métiers...)
- Proposition tarifaire cohérente et pertinente (en dessous des tarifs catalogue habituels)
- Offre de proximité (a minima par département ; une offre par bassin sera fortement appréciée tout comme une offre qui couvrirait l'ensemble des territoires des Hauts-de-France).

8. MODALITES DE RETOUR DE REPONSES ET CALENDRIERS

La date limite de réception des réponses est fixée au 30 Avril 2020, par voie électronique à l'adresse suivante : p.cavennes@opco2i.fr

La sélection des propositions, assurée par 2i Hauts-de-France, se déroulera entre le 4 et le 13 Mai 2020.

2i Hauts-de-France garantit que les propositions seront tenues confidentielles.

2i Hauts-de-France se réserve le droit de ne pas donner suite aux propositions non retenues.

Les réponses seront adressées aux prestataires entre le 14 et le 20 mai avec l'accord-cadre.

Ce dernier sera à retourner dûment signé avant le 25 Mai 2020 à :

AR2i Hauts-de-France
Antenne de l'Aisne
A l'attention de Patricia CAVENNES
85 boulevard Jean Bouin – CS 60311
02107 SAINT-QUENTIN CEDEX

Les actions pourront être déployées après inscription dans la plateforme www.linscription.com